

French Tech 2030, le nouveau programme pour promouvoir la souveraineté numérique

La Mission French Tech, aidée par le Secrétariat Général Pour l'Investissement (SGPI) et Bpifrance, lance son nouveau programme d'accélération baptisé French Tech 2030. Objectif ? Faire de la France le nouveau champion technologique européen.

Temps de lecture : minute

19 avril 2023

Comme son nom l'indique, ce nouveau programme d'accélération s'inscrit dans le plan de relance France 2030 porté par l'État. Pour la première fois, la Mission French Tech s'associera avec l'expertise de Bpifrance et de l'ensemble des opérateurs de l'État (Business France, ADEME...), les Agences d'innovation dédiées (Agence Innovation en santé notamment), le réseau des correspondants French Tech, les préfetures et services déconcentrés et les Chambres consulaires. L'appel à candidatures vise les entreprises à haut potentiel de croissance afin de les accompagner sur leur développement international, dans l'objectif de faire de la France le nouveau leader technologique en Europe. Une centaine d'entreprises seront ainsi retenues dans le programme.

Bruno Bonnell, Secrétaire Général pour l'investissement, chargé du programme France 2030, annonce : *"Pour la première fois, toute l'expertise de l'État accompagne en " sur-mesure " 100 entreprises qui auront démontré le potentiel de leur projet. France 2030 est engagé pour mieux vivre, mieux produire et mieux comprendre le monde. Cette ambition d'indépendance et de souveraineté nous impose de mettre tous les moyens nécessaires pour révéler les acteurs de demain et les faire*

rayonner sur la scène internationale.”

L'enjeu de la souveraineté technologique

La souveraineté numérique et technologique est au cœur des préoccupations de l'État. Son 4^e Programme d'investissements d'avenir est ainsi doté de 1,8 milliard d'euros pour soutenir tout particulièrement les acteurs de la filière du Cloud. Un enjeu de taille puisque cette filière devrait créer 550 000 emplois en Europe d'ici à 2027.

Mais, pour intégrer le programme, les entreprises doivent toutefois respecter le règlement établi par France 2030. La sélection finale devra donc comporter 25% de dirigeantes ou co-fondatrices et 50% d'entreprises engagées sur la réduction de l'impact carbone et la transition écologique. Chaque entreprise sélectionnée devra enfin s'engager sur une charte de valeurs, dont le non-respect entraînera la fin de l'accompagnement.

“Il en va de notre souveraineté afin de ne pas dépendre d'acteurs étrangers sur des briques technologiques essentielles, ainsi que de notre capacité à développer des solutions aux problèmes sociétaux majeurs qui se posent à nous aujourd'hui : décarbonation, réindustrialisation verte, agriculture de demain, biotech, conquête de l'espace, intelligence artificielle, cybersécurité, quantique. Nous allons tout mettre en œuvre pour les accompagner”, rappelle Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications.



À lire aussi

IA : “Il faudra des bornes pour séparer ce qui est désirable de ce qui est inacceptable”, selon le ministre Jean-Noël Barrot

Un accompagnement stratégique

Les entreprises sélectionnées pour participer au programme auront accès à un accompagnement dédié sur tous les enjeux stratégiques : réglementaires, douaniers ou de propriété industrielle, veille, cybersécurité, autorisations administratives, visibilité et délégations internationales. Le parcours personnalisé au sein des dispositifs de France 2030 cible directement leurs problématiques et offrira aux lauréats des opportunités de rencontres avec des investisseurs privés. Avec ce nouveau programme, l'État réaffirme sa volonté de réindustrialiser le pays à l'aide de l'écosystème innovant.



À lire aussi

Les lauréats 2023 du Next40 et FT120 dévoilés

Article écrit par Calvin Ropers